

L'idéologie libertaire ou la guerre faite au réel

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Il arrivait, au temps de l'ex-Urss, que des fuites nous révèlent tel rapport du comité central décrivant sans concession l'état accablant de l'agriculture soviétique. Que proposaient ces rapports ? De retourner à la propriété privée ? Jamais.

La conclusion était généralement qu'il fallait, pour remédier aux maux engendrés par la bureaucratisation, encore plus de contrôle d'État, des sanctions plus lourdes, davantage encore de bureaucratie. Pour les idéologues qui ne connaissent que la fuite en avant, l'idéologie se guérit par l'idéologie.

C'est un peu la même logique qui anime Irène Théry dans son étude sur le Pacs publiée par la revue *Esprit* et destinée en principe à faire le bilan de la loi qui vient d'être votée en France. Elle aussi part d'un constat lucide : " Le premier effet du Pacs, on le sait déjà, est de brouiller des repères aussi fondamentaux que la liberté ou l'engagement, et de diluer des catégories juridiques aussi centrales que le droit des personnes et le droit des contrats. Introduisant, au nom de l'égalité, un principe de hiérarchie des couples, disqualifiant l'union libre, inventant à côté du mariage l'union purement matérialiste, instituant la rupture unilatérale, le Pacs aura plongé dans l'incertitude l'ensemble des couples hétérosexuels, sans jamais affronter la question jugée trop explosive du droit des couples homosexuels à une véritable union instituée . " Et l'auteur de reprendre un peu plus loin à son compte les propos du juriste Alain Supiot : " Loin d'encourager la solidarité là où elle n'existe pas, cette loi contribuera à la saper là où elle existe encore . "

Mais ces propos ne doivent pas nous abuser sur l'orientation générale de l'étude : l'auteur ne pense pas que le Pacs est en trop mais qu'il ne va pas assez loin ; elle propose que la prochaine étape soit l'institution d'un véritable mariage homosexuel.

La première partie analyse ce qu'Irène Théry appelle les paradoxes du Pacs : il introduit dans la loi les couples de même sexe (in extremis dit-elle), mais sans offrir plus aux homosexuels qu'une union de seconde zone et au préjudice de l'union libre, qui perdrait tous ses avantages légaux si elle ne se concrétise pas par un Pacs. La seconde partie prolonge l'analyse en renvoyant dos à dos deux attitudes posées comme symétriques et antithétiques : d'un côté, celle des partisans de l'union hétérosexuelle exclusive, c'est-à-dire du mariage traditionnel, qualifiés d'" organicistes " — dont les psychanalystes offriraient une version rénovée —, de l'autre côté, les militants homosexuels extrémistes, dits " identitaristes " qui considèrent l'existence même du mariage hétérosexuel comme une injure à leur égard. Les uns et les autres confondraient " le sexuel et le sexué ", les uns parce qu'ils posent un modèle unique d'union fondée sur la différence sexuelle, les autres parce qu'ils conçoivent ce type d'union fondée sur la différence des sexes comme implicitement normatif en matière de sexualité et donc oppressif à leur égard. C'est pourquoi les uns et les autres revendiquent un modèle unique : le mariage hétérosexuel pour les premiers, un mariage " universel " ne conférant aucun privilège et ne reconnaissant aucune spécificité au couple hétérosexuel pour les seconds.

Face à ces modèles uniques, l'auteur propose une pluralité de modèles familiaux et parentaux, qui serait conforme à l'esprit d'une société démocratique et où coexisteraient mariage et union libre, filiation charnelle et filiation adoptive, parents unis et parents désunis et donc où pourraient coexister, offerts au libre choix des individus, le mariage homosexuel et le mariage hétérosexuel, chacun avec sa spécificité mais sans hiérarchie. Cette pluralité, dont curieusement l'auteur déclare qu'elle n'a rien à voir avec le " chacun fait ce qu'il veut " de l'idéologie individualiste, serait cependant assez largement institutionnalisée .

On aura compris que sous couvert d'un " centrisme " de bon aloi, renvoyant dos à dos " organicistes " et " identitaristes ", l'article est en réalité une nouvelle charge contre la conception classique, en vigueur depuis plusieurs millénaires, et qui considère naïvement qu'il faut un homme et une femme pour fonder une famille.

Obscurs et obscurantistes

Que représentent en effet les deux groupes ainsi renvoyés dos à dos dans une symétrie en trompe-l'œil ? Les identitaristes sont une minorité activiste de la minorité militante du groupe homosexuel, lui-même très

minoritaire dans notre société : au total, peut-être quelques milliers de personnes. Les autres : une bonne partie de la population française. Tous les sondages sur le Pacs ont en effet montré qu'environ la moitié de la population lui était hostile, quelquefois un peu plus, quelquefois un peu moins. Un exploit au regard de la quasi-unanimité de l'establishment médiatique en sa faveur. Quand il y a sur un sujet donné, ce qui arrive de plus en plus souvent — en ce temps non point de pluralisme démocratique comme l'imagine Irène Théry mais de " pensée unique " —, ce genre de pression univoque de tout ce qui forme et informe, et qu'une moitié des opinions demeure néanmoins défavorable, c'est le signe d'une forte résistance populaire, probablement celle de la partie la plus éclairée du peuple, celle qui ne s'en laisse pas conter par Elle ou les Guignols de l'Info. 20000 maires sur 36000 — ils auraient été beaucoup plus nombreux si le parti socialiste n'avait à temps fait circuler la consigne de ne pas signer —, voilà ce que pèsent les " organicistes ". Le nombre, dira-t-on, ne fait rien à l'affaire. Certes mais pas pour le sociologue habitué à compter et encore moins pour celui qui croit encore que " les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ".

On ne saurait passer sur les propos inacceptables tenus par la sociologue sur la manifestation anti-Pacs qui aurait, dit-elle, " marqué un extrême dans l'expression de la conflictualité ". Dans la même veine, il est question un peu plus loin de la " violence des affrontements ". Quelles violences ? Il est vrai que la manifestation anti-Pacs fut, signe des temps, la plus nombreuse de ces dernières années. Y a-t-on vu une seule banderole irrespectueuse de la personne des homosexuels ? Des spectateurs ont pu, sans qu'il leur arrive rien, traiter de " fascistes " les manifestants anti-Pacs, l'inanité de leur propos apparaissant au moment même de son énonciation : qui se serait risqué à injurier sur leur passage les chemises noires ? Et qui même ose insulter les manifestants de la Gay Pride, dont il y aurait beaucoup à dire sur la violence symbolique extraordinaire qu'elle représente pour une partie de la population : non seulement celle qu'animent des convictions religieuses, qu'elles soient chrétiennes, juives ou musulmanes, mais aussi pour de nombreux laïques attachés à ce que Jules Ferry appelait " cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et que nous nous honorons de suivre sans nous mettre en peine d'en discuter les fondements philosophiques ".

Le camp des hystériques

L'auteur regrette " que se soit imposé au plan politico-médiatique la confusion pro-homosexuels — pro-Pacs ". Mais à qui la faute ? " L'opposition homophiles/homophobes (n'est) pas l'expression de fond des enjeux politiques " dit-elle encore. Mais de quelle opposition parle-t-elle ? Qui est à l'origine de l'amalgame entre anti-Pacs et homophobes, sinon le lobby décidé à imposer le Pacs contre l'opinion populaire et qui a d'emblée crié de manière hystérique à l'homophobie à chaque critique du projet, fut-elle de gauche ? Presque tous les journaux ont parlé sans vergogne de la pétition des " maires homophobes ". Y a-t-il pourtant dans le texte de la pétition, texte mesuré et digne, le moindre indice de ce qu'on appelle l'homophobie ? Un parlementaire homosexuel aurait participé à la manifestation anti-Pacs — ce qui soit dit en passant a donné lieu à une scandaleuse menace d'outing heureusement rejetée par la communauté homosexuelle. Bravo à ce parlementaire ! Cela prouve qu'il existe encore, dans notre époque simplificatrice et envahie par la subjectivité, des hommes publics capables de traiter de l'intérêt général en faisant abstraction de leurs problèmes intimes, comme Louis XIV pouvait défendre l'institution du mariage tout en ayant des maîtresses .

On peut dire au total qu'il s'est rarement trouvé des causes défendues de manière aussi courtoise que celle des adversaires du Pacs : les discours de Christine Boutin contiennent-ils une seule attaque que les homosexuels puissent ressentir comme une injure ? Ce fut peut-être la faiblesse des défenseurs de la famille que d'avoir été trop bien élevés, trop " bcbg ". C'est pour éviter tout débordement qu'ils ont hésité à enrôler sous leurs bannières les jeunes beurs de nos banlieues, qui sur le fond ne pensent pas autrement qu'eux et l'auraient sans doute exprimé avec plus de vigueur !

Le monstre " organiciste "

Même caricature disqualifiante pour décrire ce que l'auteur appelle la philosophie organiciste, un terme qui désigne d'habitude les pensées réactionnaires selon lesquelles tout homme est nécessairement pris dans des liens organiques, généralement hiérarchiques, et qui ne convient guère aux partisans du mariage républicain

et même religieux fondé sur un contrat librement consenti passé entre deux adultes responsables.

Que la philosophie des défenseurs du mariage ait quelques fondements dans l'ordre naturel est quand même à demi avoué dans des constats comme celui-ci : " Notre espèce n'étant pas hermaphrodite, si toutes les sociétés humaines se préoccupent du masculin et du féminin, c'est bien à cause de l'expérience de l'asymétrie des corps sur laquelle repose la reproduction biologique. [...] Comment n'y aurait-il aucun rapport entre les interdits sexuels que se donne une société (à commencer par l'inceste), la façon dont elle construit les familles en les instituant dans l'ordre symbolique de la parenté, et l'institution de la différence des sexes ? ". La tentation " organiciste " commence, dit l'auteur, quand on reconnaît que " les fictions symboliques qui inscrivent dans la signification, la copulation et la reproduction, ne faisaient que reconnaître un ordre naturel préexistant ". S'agit-il entièrement d'une fiction ? Qui l'eut cru au vu des affirmations précédentes ?

Continuant à caricaturer les partisans du mariage, fut-il républicain, l'auteur poursuit : " Comment prendre au sérieux une pensée qui ne sait que renvoyer les concubins à l'immoralité, les mariés à la procréation, et les homosexuels dans les backrooms ? ". Qui a dit cela et quand ? Mystère. La position " organiciste " est ainsi assimilée, de manière désormais classique, à l'ordre moral (concept repoussoir bien commode, dont ceux qui le brandissent dès qu'il est question de morale tout court feraient bien de préciser une fois pour toutes s'il consiste selon eux simplement à ce que la loi donne des repères — auquel cas nous sommes pour —, ou à ce que les gendarmes soient requis de mettre en œuvre la morale, ce que personne n'envisage bien évidemment).

Dans la même veine, la théorie du mariage classique est présentée comme intrinsèquement liée à l'inégalité des sexes et au refus du plaisir. Pourquoi pas à l'excision et à la bastonnade ? L'auteur dénonce " un ordre moral matrimonial, qui n'admet la sexualité que dans le cadre du mariage (voire seulement pour la procréation) et condamne (avec une double morale pour les hommes et les femmes) toute sexualité extramatrimoniale ". Il est même dit un peu plus loin que le modèle organiciste (fondé sur l'union de l'homme et de la femme et comme elle le dit elle-même " sur l'unité par la complémentarité " !) " sépare absolument... le féminin et le masculin ", que l'autre sexe est, dans cette perspective, " l'autre absolu ". C'est Irène Théry qui le dit, mais évidemment dans un sens différent : " Il y aurait beaucoup à dire sur ce paquet délirant de fantasmes qui dessine peu à peu la figure du monstre ".

L'idéologie de l'ordre sexué

Le grand argument de ce qui se veut une démonstration est que les pensées tant " organiciste " qu'" identitariste " ne séparent pas " le sexuel du sexué ". L'auteur se fonde sur la vieille idée, matrice de tant d'idéologies, que l'ordre sexué, celui qui distingue le masculin du féminin, comme ordre symbolique, se constitue selon une logique propre indépendante de l'ordre naturel et varie donc selon les sociétés.

Vieille question du bac-philos, celle du rapport de la nature et de la culture (du social ou du symbolique). Une question que l'on croyait depuis longtemps tranchée dans le sens d'une réponse nuancée : l'ordre symbolique n'est pas complètement déterminé par l'ordre naturel, la nature humaine se distinguant de celle des animaux par sa considérable plasticité par rapport aux déterminations naturelles, mais il n'en est pas non plus complètement arbitraire par rapport à celles-ci. Depuis la fin des extravagances de Mitchourine et Lyssenko, personne ne doute plus qu'il y a une nature biologique de l'homme dont l'évolution est si lente qu'elle fut négligeable au cours des 35000 dernières années. La redécouverte de ce qu'Edgar Morin appelle le " paradigme perdu ", la nature humaine, se trouve au cœur de l'ère post-marxiste qui est la nôtre. Il y a des déterminations naturelles incontournables : il faut entre 15 et 20 ans et non six mois pour faire d'un petit d'homme un adulte et il vaut mieux que cela se passe au sein d'un couple stable où les fonctions paternelle et maternelle sont clairement identifiées. Il vaut mieux, cela ne veut pas dire que c'est biologiquement obligatoire : Lucien Malson nous a décrit les enfants sauvages, éduqués par des louves ou autres animaux, mais ce n'est pas le mieux qui ait pu leur arriver ! Dans l'ordre affectif et culturel, beaucoup de situations sont possibles, y compris les enfants battus par les ivrognes, mais tout n'est pas équivalent. Quand le rapport Dekeuwer-Desfossés rappelle opportunément que 82 % des enfants vivent encore entourés par leurs père et mère propres, le relativisme auquel se réfère Irène Théry se trouve lui-même relativisé.

S'il y a des déterminations naturelles, elles laissent place cependant à une certaine flexibilité : tout vêtement

n'est pas également seyant sur le corps nu de l'homme ou de la femme mais le choix des couleurs et jusqu'à un certain point des formes demeure. Signe que l'ordre symbolique, malgré sa plasticité, ne peut pas tout, l'interdit de l'inceste a frappé les ethnologues par son universalité, même s'il revêt des formes variées. Les cultures semblent aussi se construire sur une combinatoire d'éléments en nombre limité, réglées par les mêmes " lois de structure " : pour Lévi-Strauss, on pourrait, sur un certain nombre de thèmes, dresser une sorte de tableau de Mendelév des configurations possibles des cultures humaines .

C'est pourquoi rappeler des évidences, comme le fait que " le masculin et le féminin sont variables selon les cultures " ne saurait conduire à récuser toute contrainte biologique ou à disqualifier sommairement une pensée pour laquelle la raison biologique (tant micro-économique — celle qui préside à l'enfantement et au bon développement des individus singuliers, que macro-économique — celle qui garantit la perpétuation des sociétés) demeure déterminante en dernière instance. En bref, l'ordre culturel permet beaucoup de choses mais pas n'importe quoi. Un peu comme les molécules d'adn peuvent se combiner de manières très variées sans que toutes les combinaisons soient pour autant viables.

La tyrannie du sexe " symbole "

En promouvant la séparation du sexuel et du sexué, Irène Théry veut refonder le mariage, tant hétérosexuel qu'homosexuel — puisqu'elle veut instaurer celui-ci au sens plein du terme avec les mêmes droits et les mêmes obligations que l'autre, y compris, semble-t-il, le droit d'élever des enfants —, sur la symbolique du masculin-féminin, déconnectée de la sexualité effective. Puisque cet ordre symbolique est une réalité, il est normal, selon elle, que les couples homme-homme (et femme-femme) d'un côté, le couple homme-femme de l'autre puissent recevoir, s'ils le souhaitent, une reconnaissance institutionnelle, également légitime mais différenciée en raison de la " couleur " symbolique différente de ces combinaisons.

Mais est-il sûr que l'auteur soit prêt à pousser à son terme la logique ainsi introduite ? Si le sexué peut être, dans le droit civil, déconnecté de la sexualité, à quoi rime encore l'interdit de l'inceste ? Pourquoi traiter différemment le frère et la sœur vivant sous le même toit du mari et de la femme, du concubin et de la concubine, deux frères ou un père et son fils de deux homosexuels ? L'interdit de l'inceste, charnière fondamentale de l'ordre naturel et de l'ordre symbolique refait ainsi surface, révélateur incontournable de toutes les apories. Allons plus loin : si on admet que la vie commune de deux frères peut être consacrée par la loi, pourquoi pas celle de trois ou quatre ? Et pourquoi pas trois ou quatre " amis " ? Ou un pacha et son harem ? Il vaut généralement mieux être deux pour faire l'amour, mais pour simplement vivre ensemble, ce n'est pas vraiment nécessaire. Et poursuivons le raisonnement ; si les avantages fiscaux et sociaux, qui sont le noyau dur du Pacs, sont étendus comme cela fut envisagé puis écarté aux fratries de deux ou plusieurs membres, pourquoi priver de ces avantages les solitaires qui, au nombre de plusieurs millions, sont déjà les parias affectifs de notre société ? On sait bien que dans notre société dure, on ne prête qu'aux riches, mais est-il nécessaire que la loi redouble le malheur, généralement involontaire, de la solitude ?

Inacceptable pour un libéral

On comprend en tout cas que Irène Théry ne soit pas satisfaite de la loi actuelle sur le Pacs qu'elle qualifie avec raison d'" objet juridique non identifié ". Cote mal taillée en effet, elle offre un cadre légal (assorti de quelques avantages pécuniaires non négligeables) au concubinage homo ou hétérosexuel. Mais en interdisant d'étendre l'avantage aux fratries, la loi retrouve, on se demande pourquoi, la barrière de l'inceste. Et donc, quoi qu'en dise l'auteur, le Pacs, bien plus que le mariage traditionnel, conjoint strictement le " sexué " (en tous les cas l'institution) et le sexuel. Que les avantages du Pacs soient interdits aux fratries (ou aux couples père/fille, mère/fils, mère/fille, etc.) a certes, on le sait, un motif bassement fiscal : il y a plusieurs millions de personnes vivant en France dans des communautés de fait fondées sur le lien du sang et seulement quelques dizaines de milliers de couples homosexuels assez stables pour prétendre au Pacs. Bien loin de toute considération sur l'ordre symbolique du sexué, étendre le Pacs aux fratries ou assimilés eut coûté quelques dizaines de milliards à l'État au lieu de quelques milliards seulement si seuls les homosexuels y ont droit.

C'est là que se situe l'ignominie du Pacs dans son état actuel : le vieil homme riche qui recueille un parent désargenté n'aura pas droit au quotient familial mais s'il se met en ménage avec un jeune homme, il y aura droit. Mais c'est aussi la source de son impudeur : sans que cela soit dit explicitement, le vrai Pacs suppose le lien de la chair. Encore un peu et l'inspecteur des impôts eut été requis de tenir la chandelle dans les alcôves pour vérifier la réalité du Pacs ! Le mariage traditionnel, qui après tout laissait la possibilité du mariage blanc ou de la continence librement consentie des époux, sans que le législateur aille y regarder de près, distinguait bien davantage le sexué du sexuel, pour parler le jargon d'Irène Théry. Il est vrai que, bien plus que le rapport sexuel lui-même, l'essence en était l'engagement au soutien réciproque et à la stabilité, un engagement suffisamment contraignant pour limiter la fraude et qui fait largement défaut au Pacs .

Même si le droit du mariage classique s'applique aussi aux couples qui n'ont pas encore d'enfants, n'en ont plus, ne peuvent ou ne veulent en avoir, il va de soi que ce droit est d'abord fondé sur la nécessité d'ordonner la filiation (*pater is est quam nuptiae demonstrant*), non seulement pour la déterminer mais pour offrir un cadre stable au développement de l'enfant . Si par hypothèse la sexualité et la filiation n'avaient rien à voir ensemble, l'institution civile ou religieuse du mariage n'aurait aucun fondement anthropologique. Pour la première fois, avec le Pacs, la sexualité entre dans le droit en tant que telle. " De la sexualité, ni le droit, ni le public n'ont à s'occuper " dit Irène Théry avec juste raison. Or c'est précisément ce que fait le Pacs — et ce qu'elle propose de faire à la place ne suivrait pas une logique différente. Dire, selon une expression en vogue, dont la fausse élégance cache mal le ridicule, qu'il " met leurs échanges (ceux des homosexuels) en civilité " n'y change rien. C'est pour cela que cette loi est inacceptable pour un vrai libéral.

Appel à l'intolérance

Même si le cadre juridique du Pacs n'est pas ouvertement réservé aux seuls homosexuels, le Pacs institutionnalise, pour la première fois dans notre droit, une forme de sexualité. Ce faisant, comme le débat qui l'a précédé, loin de banaliser l'homosexualité, il en souligne à grands traits la nature spécifique. " Ne serait-il pas temps de s'interroger sur un débat politique qui oblige chacun à se définir sexuellement comme ceci ou comme cela ? " demande Irène Théry. On ne saurait mieux dire.

Il est sans doute hasardeux de suivre Michel Foucault pour qui les notions mêmes d'" homosexualité et d'hétérosexualité " ont été forgées au xixe siècle . Mais on ne saurait faire comme si les rigueurs victoriennes dataient d'hier et non d'avant-hier : tout le monde sait que nous en sommes sortis depuis au moins une génération. C'est durant cette génération que le comportement homosexuel a sans doute connu son âge d'or : il était toléré, sans que quiconque attache une importance exagérée à sa singularité, avec, comme chaque fois qu'on a affaire à une vraie tolérance, un sentiment d'indifférence. D'in-différence. Or ne nous y trompons pas. Le rejet de l'homophobie au cours du débat sur le Pacs qu'évoque Irène Théry fut davantage celui des media que de l'opinion. Celle-ci a au contraire été rendue par le débat plus attentive à la question. Elle est sortie, littéralement, de son indifférence pour regarder de beaucoup plus près la différence homosexuelle. C'est pourquoi il n'est pas du tout certain que ce débat ait, comme elle le croit, accru la tolérance. Il en a, au contraire, exaspéré plus d'un. Beaucoup ont découvert à cette occasion l'existence d'un " pouvoir gay " qu'ils ne soupçonnaient pas. Un de nos grands intellectuels, qui ne souhaite pas être cité par crainte des repréailles (!), nous disait que " quand une minorité revendique bruyamment l'égalité des droits, c'est qu'elle est déjà privilégiée ". Que 50000 " pacsables " aient occupé plus de place dans le débat public que cinq millions de chômeurs est tout un symbole. Quand Irène Théry évoque l'opinion de certains " identitaristes " pour qui l'homophobie doit être un délit mais pas l'hétérophobie, tout est dit. Il est vraisemblable que face au pouvoir " gay ", qui a ainsi eu l'occasion de manifester sa force, s'organisera un contre-pouvoir, distinct des réseaux anti-Pacs (qui sont, quoi qu'on dise, rarement homophobes), d'autant plus dangereux que, contraint au silence par l'idéologie dominante, il demeurera occulte, comme le fut autrefois la résistance maçonnique aux Églises. Il n'est pas exclu que nous soyons entrés dans une spirale analogue à celle que connaissent les États-Unis : la montée des discriminations, causée en partie par l'affirmation d'une différence homosexuelle, entraîne le renforcement de la législation contre les discriminations ou les injures liées aux inclinations sexuelles (alors qu'aucune législation ne protège par exemple les mères de familles nombreuses contre les insultes pourtant fréquentes dont elles sont l'objet), voire des quotas de recrutement et pourquoi pas une inscription de l'orientation sexuelle sur les cartes d'identité.

La législation sur le Pacs, et a fortiori le prolongement qu'Irène Théry voudrait lui donner, a ceci de

particulier que, comme toutes les idéologies, absolument toutes, elle aura l'effet inverse du but qu'elle s'assigne : non point la fin mais le début de la discrimination des homosexuels. L'idéologie, logique folle incapable de s'interrompre d'elle-même, ne connaît que la fuite en avant vers des situations toujours plus absurdes. La volonté de donner un statut officiel, quel qu'il soit, à l'homosexualité a d'autres caractères idéologiques, au sens qu'Hannah Arendt donne à ce mot. La volonté de brouiller les repères, justement soulignée par Irène Théry, l'idée d'un sens de l'histoire mû par des minorités agissantes et qui précipite dans les ténèbres de la réaction et de la ringardise les opposants au Pacs. Mais il revêt un caractère idéologue encore plus fondamental : c'est le procès fait au réel.

Le procès fait au réel

Un procès qui s'exprime par la thématique de la dissociation radicale du sexué et du sexuel, dont on a vu les apories mais qui s'en prend aussi à la psychanalyse elle-même, véritable cible de cet article, censée revêtir les " habits neufs " de la pensée organiciste. " Parce qu'elle ne se réclame pas de l'ordre moral et religieux mais du savoir psy, parce qu'elle met au centre de l'argumentation la question de la différence des sexes [...], son audience va bien au-delà du seul courant familialiste intégriste ". Une manière de présenter les choses qui élude la question de savoir si le " savoir psy " et les traditions morales et religieuses ne se rejoignent pas tout simplement parce qu'elles se réfèrent aux mêmes réalités anthropologiques. Du fait qu'elle se fonde presque entièrement sur l'interdit de l'inceste, au travers de l'analyse de la maturation par le triangle œdipien, la tradition freudienne, tout en prônant plus que quiconque l'autonomie de l'univers symbolique, n'a jamais coupé les ponts avec le réel. C'est sans doute ce qu'on lui reproche.

Parce qu'il est non seulement un psychanalyste talentueux mais encore prêtre, Tony Anatrella est la cible privilégiée de ces attaques déréalisantes : Irène Théry n'a sûrement jamais lu les Trois essais sur la sexualité . Elle saurait que ce qu'elle reproche à Anatrella vient tout droit de Freud. C'est le cas en particulier de l'idée que l'homosexualité est une sexualité restée au stade infantile, non pleinement détachée de l'inceste, produit d'un œdipe mal résolu. Anatrella précise que " l'impuissance et l'infécondité dont elle témoigne ne peuvent être source de lien social ". On ne sera pas étonné que ces affirmations déchaînent la colère de notre auteur : " Comment ne pas voir qu'en faisant de l'homosexualité une sexualité infantile, il désigne indirectement tout homosexuel comme un pédophile en puissance ? " Toutes les affirmations d'Anatrella, qui sont, répétons-le, l'opinion de presque toute la communauté psychanalytique, se trouvent, non point discutées quant au fond mais récusées comme autant de fantasmes. Le débat n'ira pas loin si on se contente de récuser le savoir psy comme une nouvelle version de l'intégrisme. Au nom de quoi ? On pardonnera facilement à Mme Théry de n'être pas psychanalyste et de sembler ignorer le soubassement freudien des thèses qu'elle critique. On lui pardonnera plus difficilement de n'être pas sociologue. Nous nous garderons bien de dire si les thèses d'Anatrella sont vraies ou fausses, parce que nous ne le savons pas. Mais Pour tout vrai esprit scientifique, la seule question devrait être celle-là Ce qui nous intéresse, c'est le réel : est-il vrai ou non que les liens homosexuels sont plus instables que les liens hétérosexuels (mariage ou concubinage) et donc peu fondateurs de lien social ? Si tel est le cas, on comprendrait que le mariage homosexuel, assorti d'autant de droits et de devoirs que l'ordinaire, que prône Irène Théry, soit promis à un faible succès. Des sociologues sont là pour faire des enquêtes, des statistiques et nous dire qui a raison ou tort. Mais perdue dans les brumes de l'idéologie, Irène Théry semble avoir oublié qu'il existe une science sociologique dont le travail est précisément de démêler, à partir d'enquêtes de terrain, le vrai du faux.

De même on ne saurait dire comme elle le fait que " le fantasme de l'autre est de les croire englués dans le magma incestueux " : les hétérosexuels le diraient des homosexuels et vice versa, donc tout est relatif. On n'a guère entendu des homosexuels le dire des hétérosexuels et ce genre de proposition est peut-être moins facile à vérifier que le degré de stabilité ou de socialisation des uns et des autres. Il n'est pas dit pourtant qu'elle soit entièrement du domaine de la subjectivité et du fantasme.

Le terrain miné du " bon pour l'enfant "

Contre la réalité, l'auteur ne craint pas d'invoquer la démocratie elle-même. Les partisans de la famille hétérosexuelle ne l'accepteraient pas : " Comment supporter que la société démocratique s'auto-institue ? Il

n'y a pas de liberté, pas d'auto-institution dans la pensée organiciste. La "réalité" dicte sa loi. " Quelle insupportable prétention en effet que de vouloir que la démocratie tienne compte de la réalité ! Outre la nouvelle caricature de cette option dite organiciste, dont les partisans ne disent sûrement pas qu'il n'y a qu'une option mais simplement que toutes ne sont pas également bonnes, on rappellera la folie qu'il y aurait à soutenir que la démocratie serait le droit de faire fi du réel. Le droit peut-être si le peuple le veut. Mais à quel prix ? Quand on a le bonheur d'être le conseiller du prince, ce n'est pas pour lui dire ce qu'il a le droit de faire, qu'il ne sait que trop, mais ce qu'il est bon qu'il fasse. On se rappelle ce qu'ont payé les régimes, au demeurant fort peu démocratiques, qui ont voulu mettre entre parenthèses le marché ou la propriété, autres réalités naturelles. Aujourd'hui chacun sait, le gouvernement Jospin autant qu'un autre, qu'en matière économique, on ne fait pas n'importe quoi. On s'expose à ce qu'il est convenu d'appeler le " retour du réel ", devenu très rapide du fait de l'ouverture des marchés financiers.

Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un retour du réel en matière de droit de la famille ? Le dernier rapport du Comité d'éducation à la Santé livre des informations intéressantes à cet égard, passées curieusement à travers les mailles du politiquement correct. La seule corrélation découverte par les sociologues du comité — qui eux ont fait une véritable recherche — avec les différents troubles de la santé des jeunes de 15 à 25 ans (toxicomanie, alcoolisme, dépression, suicide), se trouve être, non point le milieu social, mais la situation des parents : tous ces fléaux, presque absents de familles hétérosexuelles originelles, sont nettement plus répandus dans les familles monoparentales ou recomposées. Mais de cette réalité non plus, Irène Théry n'a cure, elle qui conteste " le poids de cette idéologie de l'intérêt de l'enfant qui permet d'utiliser tous les pseudo-savoirs sur le développement infantile comme la nouvelle référence à la nature et à sa vérité. [...] Ce n'est pas sur le terrain miné du "bon pour l'enfant" que l'on peut, en démocratie, accepter de traiter la question des droits ". Des affirmations assénées sans le moindre commencement de justification. Ignore-t-elle que les droits des uns sont nécessairement les devoirs des autres ? Et pourquoi parle-t-elle de " pseudo-savoir " ? On aimerait là aussi qu'en établissant établis par exemple la relation entre délinquance et stabilité familiale (question taboue pour laquelle Evelyne Sullerot elle-même s'est vu refuser l'accès aux sources du ministère de la Justice pour tenter d'y répondre, les conclusions risquant de ne pas être ce qu'il faudrait). Pourquoi terrain miné ? Sinon que le réel est en soi un terrain miné. À moins qu'il faille lire qu'en démocratie, les enfants, comme les hilotes de Sparte, n'ont pas de droits.

Le retour du réel en matière familiale, c'est aussi, sujet encore plus tabou, la crise démographique : la population de l'Europe aura diminué des trois quart en 2100 et si, comme il semble, les autres continents suivent à leur tour le mouvement, l'espèce humaine n'a plus qu'environ un demi-millénaire au maximum devant elle . Voilà ce que nous promet la " séparation du sexué et du sexuel ", ou la pluralité de modèles familiaux. Autrement dit, l'homo sapiens libertarius est une espèce en voie de disparition, comme les dinosaures à la fin du crétacé. Dure vérité qu'heureusement quelques esprits libres osent aujourd'hui regarder en face.

Délire idéologique

Disant cela, nous ne récusons nullement, faut-il le préciser, la démocratie, qui ne se confond pas pour nous avec l'idéologie. D'abord parce que le principe de réalité ne se dévoile pas nécessairement comme un savoir achevé. La recherche du bien de la Cité passe par des tâtonnements, l'échange de points de vue contradictoires et donc un débat démocratique. Ensuite parce que la vraie démocratie est sans doute le meilleur antidote qui soit à l'idéologie. C'est pourquoi les idéologues sont toujours tentés de la manipuler, par la pression médiatique, les sondages arrangés, le chantage, car ils savent qu'ils ne trouveront guère de soutien dans le bon sens populaire. S'il est vrai que la société démocratique s'auto-institue, on ne sache pas qu'aucun partisan du Pacs ou du mariage homosexuel ait proposé que les projets de loi tendant à les instituer soient soumis à référendum. Les députés socialistes qui détalèrent lors du premier vote sur le sujet savaient bien ce que pensait vraiment leur électorat à ce sujet.

Que l'idéologie soit un délire, le peuple est généralement le premier à s'en apercevoir. Mais il est rare que des idéologues récusent le réel avec la même franchise qu'Irène Théry, une franchise qui témoigne finalement, malgré une rhétorique très branchée, d'une ingénuité somme toute assez sympathique . L'idéologie, qui est un autre nom du délire politique, est toujours logique. Une fois amorcé un mouvement social qui semble aller dans son sens, elle institue ce mouvement comme sens de l'histoire, et donc réalité

normative. Situation très confortable pour les sociologues de cour. Pour rendre des oracles, il n'est plus besoin de lourdes enquêtes, il suffit d'indiquer ce qui est dans le vent : tout simplement ce qui est idéologique, qui a toujours l'air nouveau et donc " moderne ". Mais ce système renforce encore la position du sociologue dans la mesure où son savoir n'est plus seulement informatif mais normatif. Si ce qui doit être, c'est ce qui se fait, le savant devient pontife. L'autorité politique est dès lors sommée par les idéologues de poursuivre la logique ainsi enclenchée, et cela jusqu'à ses dernières extrémités. Qu'au moment où la crise de la famille commence à révéler ses effets ravageurs sur la société (si cela est faux, que les sociologues produisirent des statistiques pour le démontrer au lieu de crier sans le moindre commencement de preuve à la réaction !), un gouvernement ne s'assigne d'autre objectif que de brouiller encore les repères familiaux, tant par le Pacs que la révision en chantier du droit de la famille, c'est là un mystère incompréhensible aux hommes de bon sens, procédant d'une logique qu'aucune raison tirée de l'intérêt général ne viendra infléchir, qui n'a d'autre explication que le mécanisme fou de l'idéologie.

Cette folie est d'ailleurs la seule chose vraiment inquiétante en la matière. Plus qu'une injure à la morale, le Pacs est une injure à la raison qui fonde l'ordre politique. Il n'est pas tant la porte ouverte à tous les dérèglements en matière sexuelle — elle l'était déjà ! — qu'à d'autres dérèglements de l'esprit intéressant les affaires de la Cité, y compris celles dont dépendent des enjeux graves comme ceux de la paix et de la guerre.

Que partant en guerre contre le réel (et cette partie du réel qu'on peut appeler avec toutes les précautions requises, la nature humaine) Irène Théry s'attaque à ce qu'elle appelle le savoir psy — en réalité tout l'héritage du freudisme — est dans l'ordre des choses : Jacques Lacan avait montré en son temps de manière assez magistrale que la castration (l'interdit ou l'œdipe) n'était qu'un autre nom du principe de réalité . Le génial fondateur de l'École freudienne de Paris sut en effet, tout en affirmant la rigoureuse autonomie de l'ordre symbolique, déjà présente chez Freud, donner déjà " des habits neufs à l'ordre organiciste ". Il le fit avec d'autant plus de mérite que sa théorie contredisait de bout en bout la vulgate soixante-huitarde alors dominante dans son public. Tous ou presque furent dupes, tant, à l'ombre de Reich et de Marcuse, le freudisme semblait aller de pair avec l'émancipation sexuelle. Certains cependant comprirent : Gilles Deleuze, qui dans l'Anti-œdipe révéla le premier que mai 68 (" il est interdit d'interdire ") n'avait de sens qu'à condition de mettre à mort aussi le freudisme. Mais il passait pour un original, amateur de paradoxes provocateurs ; personne n'aurait eu l'idée d'en faire un conseiller du ministre de la Justice ! Car il y avait encore en ce temps-là un reste de raison dans le Landernau politique.

r. h.